

Projet Informatique – Dossier technique à remettre

À l'issue du projet, l'équipe d'étudiants remet au centre d'examen un dossier technique unique représentatif de l'ensemble du projet. Ce dossier comprend une partie commune à tous les membres de l'équipe et la partie personnelle traitée par chacun d'entre eux.

Le sujet du projet a précisé la répartition des tâches professionnelles entre celles qui devaient être réalisées de façon commune et celles qui devaient être réservées à une action individuelle.

Dans les **30 pages au maximum** qui sont allouées à chaque étudiant, et dans le cadre de son autonomie de réflexion et d'action au sein du projet, il est souhaitable qu'une partie de ce qu'il rédige puisse montrer sa participation à une réflexion commune. L'autre partie contiendra les éléments qui permettront d'évaluer son action individuelle.

Le dossier technique du projet réalisé par un groupe d'étudiants peut donc être constitué comme suit :

Partie commune : (de 20 à 30 pages)

- sujet du projet,
- éléments chiffrés nécessaires à la recette de la maquette ou du prototype final,
- résultats des essais de la maquette ou du prototype final,
- conclusion par rapport au cahier des charges fourni par le donneur d'ordre : test, intégration, procédure et résultats de la recette.

Partie personnelle : (de 20 à 30 pages)

- situation de la partie personnelle dans l'ensemble du projet,
- dossier d'étude et de réalisation détaillée, essais unitaires.

En fonction des spécificités du projet et des contraintes de documentation imposées par le cahier des charges, des documents annexes peuvent être joints sous forme électronique (annexes techniques, programmes complets, manuel d'utilisation, notice de maintenance, sources complets,...).